



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 juin 2020

PANSER LE PRESENT - PENSER LES FUTURS LE CNV REND UN AVIS SUR L'APRES COVID-19

Dans son dernier avis sur l'Après Covid 19, le Conseil national des villes demande un accompagnement ciblé pour les enfants, les jeunes et les familles monoparentales des quartiers de la politique de la ville, qui sont les publics les plus fortement touchés par la crise sanitaire. En effet, la population de ces quartiers est plus jeune que dans les autres territoires, la monoparentalité plus répandue et le niveau de vie plus faible. Les chef(fe)s de familles monoparentales sont majoritairement des femmes qui, lorsqu'elles travaillent, sont des travailleuses pauvres.

L'instance alerte également sur la situation insupportable des victimes de discriminations et de violences intrafamiliales que la crise a amplifiées.

Le ministre chargé de la ville et du logement, Julien DENORMANDIE a saisi Fabienne KELLER, députée européenne, et Patrick BRAOUEZEC, président de Plaine-Commune, vice-présidents du Conseil national des villes « pour recueillir leur avis sur les mesures à prendre pour anticiper la sortie de crise et accompagner les habitantes et habitants des quartiers prioritaires, comme les associations de proximité, qu'elles dépendent ou non des grands réseaux qui y œuvrent » .

Les plans et mesures mis en place pendant et à l'issue de la crise sanitaire ne peuvent ignorer les populations qui ont subi de plein fouet les impacts économiques, sociaux et psychologiques de la crise sanitaire, alors même qu'ils ont été et restent mobilisés en première ligne pour assurer la continuité de certains services.

Le Conseil national des villes considère que les méthodes et le « comment faire collectivement » doivent être interrogés et propose notamment de mettre l'accent sur les relations des institutions avec les populations, la formation et la prévention, le renforcement de dispositifs inclusifs au plus près des territoires et des habitants avec des moyens pérennes. Le temps d'Après devra aussi s'attacher à répondre aux enjeux sociétaux soulevés et aux insupportables impensés et angles morts des politiques publiques.

DES PROPOSITIONS CONCRETES

Dans cet avis, le CNV formule des recommandations dont les effets auront un impact immédiat, différé ou à plus long terme selon le cas, et pourraient ainsi participer du Plan de Relance préparé par le Gouvernement.

Quelques exemples des mesures qui pourraient être effectives rapidement :

- Renforcer le budget de la politique de la ville pour atteindre 0,2% du budget national et amplifier l'effet levier sur les crédits des autres ministères. Consacrer 10% des crédits du Plan de relance européen, comme ceux de la prochaine programmation aux actions développées dans les quartiers.
- Disposer de moyens financiers dédiés et fléchés sur la prévention et la promotion de la santé (à hauteur de 3% des budgets des établissements et structures de santé); amplifier le déploiement des maisons et centres de santé en priorisant les 50 QPV les plus carencés.
- Développer un ambitieux programme d'éducation à la santé notamment en primaire, en partenariat avec l'Education nationale et les structures sanitaires ; doter les établissements scolaires d'infirmiers-infirmières scolaires et que des personnels médicaux puissent y être accueillis y compris en dehors des heures scolaires.
- Augmenter les enveloppes de crédits ANRU pour financer le soutien à l'ingénierie et assouplir les critères d'éligibilité des dispositifs et les investissements de sortie de crise : prise en compte des écoles, des établissements de santé, des locaux contribuant à l'activité économique, etc.).
- Soutenir les associations de grande proximité en rendant pérennes les moyens attribués exceptionnellement pendant la période du Covid-19.

Quelques exemples des mesures qui impacteraient directement les habitants :

- Créer des « Emplois Rebonds » et les flécher en priorité vers les habitants des QPV en recherche d'emploi, en parcours d'insertion ou en formation.
- Mettre en place des mesures d'aide de subsistance et de soutien temporaire aux jeunes (18-25 ans) jusqu'à leur intégration dans des dispositifs de formation ou parcours d'insertion.
- Déployer un plan de soutien massif pour identifier les potentiels d'activités portés par les habitants des QPV et favorise la création d'entreprises dans ou hors QPV.
- Rendre automatique le recouvrement des pensions alimentaires qui contribuent à l'entretien et à l'éducation des enfants et le complément du versement du complément d'allocation de soutien familial (ASF).

- Pour celles et ceux qui ont des emplois « hachés », rémunérer les heures passées dans les

transports pour se rendre d'un travail à un autre.

- Adapter les parcours de formation des agents publics affectés sur les territoires

(enseignants, acteurs de prévention, police, justice, bailleurs...) avec des modules spécifiques

aux enjeux des relations institutions-population, afin de déconstruire les stéréotypes et les

vocabulaires inappropriés.

- Déployer une police de contact au quotidien et faire prendre en charge par les policiers la

conduite accompagnée des jeunes dès 15 ans ; instituer la signature électronique des pré-

plaintes en ligne afin que les habitants n'aient plus besoin de venir confirmer la plainte dans

un commissariat ou une gendarmerie.

- Former les personnes allophones en vue d'acquérir le Français comme langue étrangère et

de lutter contre l'illettrisme, essentiel pour l'accès et la pratique du numérique.

- Déployer et accélérer l'ouverture des 2 000 structures France Service, avec une attention

particulière portée aux publics les plus fragiles.

- Favoriser l'engagement des collectivités locales à contribuer à la production et à la diffusion

d'une représentation juste et équilibrée des quartiers prioritaires (radios et TV locales,

comme réseaux sociaux), en valorisant les talents ordinaires.

Le CNV souhaite aussi que, dès maintenant, soient engagés des chantiers de réflexion plus

sociétaux sur le renforcement de l'attractivité des territoires et que soient prolongés les

dispositifs d'exonérations fiscales. Il propose également que des réflexions sur des approches innovantes - mais souvent contradictoires - soient engagées autour de la rémunération du

travail et de la valorisation des savoir-être et savoir-faire.

Retrouvez l'avis et le tableau de synthèse des propositions sur la page dédiée au CNV

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/avis-et-contributions-du-cnv-2019-2022-114

CONTACTS PRESSE

Vice-présidents: Fabienne Keller: 06 22 66 45 94 / Patrick Braouezec: 06 10 83 27 51

Secrétariat du CNV: Sylvie Durand Trombetta: 06 11 87 69 22